

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - Mme Carole CAVELTI - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
15

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : /

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

5. Mulhouse Alsace Agglomération

5.3. Programme Local de l'Habitat : Désignation d'un représentant

Monsieur le Maire indique que le Programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat des collectivités, sur les périmètres communautaires. Obligatoire dans les EPCI dotées de la compétence « Habitat », il s'agit d'une feuille de route sur 6 ans, et non pas d'un document prescriptif.

Il traduit des ambitions et une politique élaborée et menée localement, par les acteurs et partenaires locaux (communes, bailleurs, promoteurs, associations d'habitants...) au plus près des réalités du terrain, des besoins qui s'y expriment et des potentialités qui s'y font jour.

Le PLH se situe entre le schéma de cohérence territorial (SCoT) et le plan local d'urbanisme communal – PLU – ou intercommunal – PLUi.

Le PLH actuel de m2A est entré en vigueur au 21 mars 2021, et se termine donc le 21 mars 2027.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **désigne** Mme Séverine SEMAL en qualité de représentante de la commune pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,
- **charge** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

BRUEBACH le 06 juillet 2026

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ

Le Maire,
Aurélien MEROT

